

Délibération de la commune de ...

POUR LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE

Considérant le transport ferroviaire

véritable outil d'aménagement du territoire,
indispensable aux besoins de mobilité des populations,
indispensable au développement économique des territoires,
respectueux des enjeux énergétiques et environnementaux,
plus à même de transporter en toute sécurité,

Considérant la gestion des Trains d'Équilibre du Territoire relevant du rôle de l'État,

Nous, élus de la commune de ... soutenons par délibération, les propositions suivantes :

Maintenir le caractère national des relations

USSEL-MONTLUÇON-PARIS

BORDEAUX-LIMOGES-MONTLUÇON-LYON

Moderniser par l'électrification et mise en double voie

Développer l'activité ferroviaire voyageur et fret

Adapter les horaires des dessertes

Humaniser les gares et les trains par la présence de cheminots.

Opérer un report du trafic routier vers le rail

Délibération adressée à

**Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, et
Monsieur Alain VIDALIES, Secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche,
Grande Arche, Tour Pascal A et B, 92055 PARIS-LA-DEFENSE CEDEX**

**Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
1 esplanade François Mitterrand, CS 20033, 69269 LYON CEDEX 02**

**Monsieur François BONNEAU, Président de la Région Centre-Val de Loire,
9 rue Saint-Pierre LANTIN, CS 94117, 45041 ORLEANS CEDEX1**

**Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,
14 rue François de SOURDIS, 33077 BORDEAUX CEDEX**